



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 03228

Numéro SIREN : 304 578 941

Nom ou dénomination : SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - S O F I P A R

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2013 sous le numéro de dépôt 60522



1306057801

DATE DEPOT :	2013-07-03
NUMERO DE DEPOT :	2013R060522
N° GESTION :	1974B03228
N° SIREN :	304578941
DENOMINATION :	SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR DE'
ADRESSE :	100 BLD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/06/21
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

CERTIFIE CONFORME

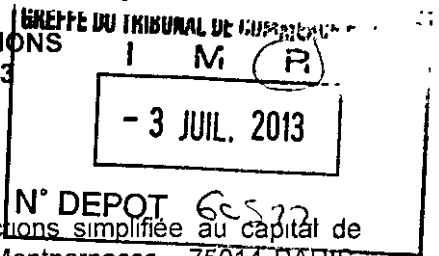
SOFIPAR

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
100 boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS
304 578 941 RCS PARIS

743 3223

EC 21-6-JJ
C2

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2013



Le vingt et un juin deux mille treize à seize heures, au siège social,

la société CREDIT AGRICOLE AGROALIMENTAIRE, société par actions simplifiée au capital de 199.975.210 euros, dont le siège social est situé 100, boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS, RCS 448 021 287 PARIS, représentée par François MOURY, Président,

Associée unique de la société SOFIPAR en sa qualité de propriétaire de la totalité des 20.000 actions composant le capital social,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques RICOLEAU de ses fonctions de Président de la société à la date du 21 juin 2013.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, consécutivement à la décision ci-dessus, décide de nommer Monsieur François MOURY en qualité de nouveau Président de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques RICOLEAU, démissionnaire, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette décision est adoptée.

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE AGROALIMENTAIRE
François MOURY